

# Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

20160219009165 Numéro: Établi le : 19/02/2016

Validité maximale: 19/02/2026



#### Logement certifié

Rue: Rue de Dinant n°: 381 boîte: 4

CP:5570 Localité: Feschaux

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue



#### Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de ......25 580 kWh/an

Consommation spécifique d'énergie primaire : ...... 541 kWh/m².an



0<Espec ≤ 45 A+

**Exigences PEB** 85 < Espec ≤ 170 Réglementation 2010 170 < Espec ≤ 255

Performance moyenne du parc immobilier wallon en 2010

255 < Espec ≤ 340 D

 $340 < E_{\text{spec}} \le 425$ 

425 < Espec ≤ 510

E

#### Indicateurs spécifiques

#### Besoins en chaleur du logement

élevés moyens faibles

# Performance des installations de chauffage



insuffisante

satisfaisante

bonne

# Performance des installations d'eau chaude sanitaire



insuffisante satisfaisante

bonne excellente

#### Système de ventilation



très partiel

partiel

incomplet

#### Utilisation d'énergies renouvelables

sol. photovolt.

#### Certificateur agréé n° CERTIF-P2-01947

Nom / Prénom : KNEIP Nicolas

Adresse: Rue Aubépine

n°:76

CP:5570 Localité: Beauraing

Pays: Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Date: 19/02/2016

Signature:

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

541

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Numéro: 20160219009165

Établi le : 19/02/2016 Validité maximale: 19/02/2026



#### Volume protégé

Le volume protégé d'un logement reprend tous les espaces du logement que l'on souhaite protéger des déperditions thermiques que ce soit vers l'extérieur, vers le sol ou encore des espaces non chauffés (cave, annexe, bătiment mitoyen...). Il comprend au moins tous les locaux chauffés. Lorsqu'une paroi dispose d'un isolant thermique, elle délimite souvent le volume protégé.

Le volume protégé est déterminé conformément au protocole de collecte des données défini par l'Administration.

#### Description par le certificateur

Comprend l'ensemble de l'appartement.

Le volume protégé de ce logement est de 117 m<sup>3</sup>

#### Surface de plancher chauffée

Il s'agit de la somme des surfaces de plancher de chaque niveau du logement situé dans le volume protégé. Les mesures se font en prenant les dimensions extérieures (c'est-à-dire épaisseur des murs comprise). Seules sont comptabilisées les surfaces présentant une hauteur sous plafond de minimum 150 cm. Cette surface est utilisée pour définir la consommation spécifique d'énergie primaire du logement (exprimée en kWh/m².an) et les émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> (exprimées en kg/m².an).

La surface de plancher chauffée de ce logement est de 47 m<sup>2</sup>

### Rapport partiel

Les installations suivantes sont communes à plusieurs logements.

✓ chauffage

**▼** eau chaude sanitaire

□ ventilation

□ solaire thermique □ solaire photovoltaïque











Dès lors, certaines données proviennent du rapport partiel suivant :

N° du rapport partiel : 20160219005641

Validité maximale: 19/02/2026

Adresse principale du bien : Rue de Dinant 379-381 5570 Feschaux

Celui-ci a été établi par : KNEIP Nicolas

n° CERTIF-P2-01947



Numéro :

Établi le :

20160219009165

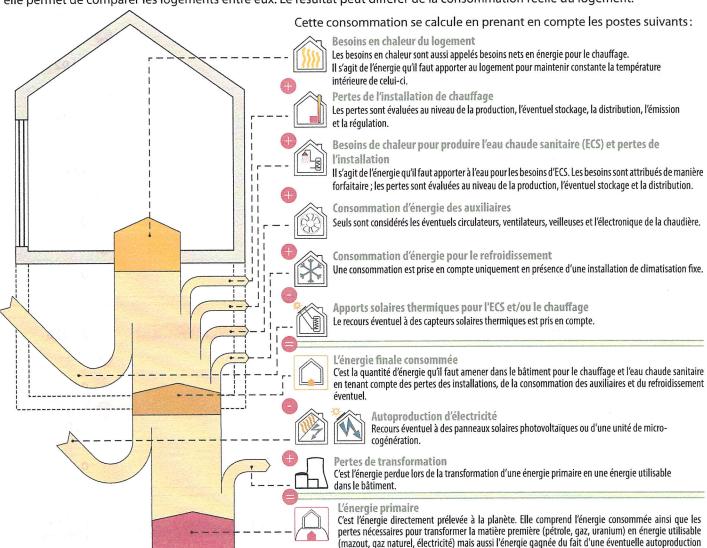
19/02/2016

Validité maximale: 19/02/2026



#### Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE Consommation finale en chauffage Panneaux photovoltaïques - 1 000 kWh 10 000 kWh Pertes de transformation évitées - 1 500 kWh Pertes de transformation 15 000 kWh Économie en énergie primaire - 2 500 kWh Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.

éléctrique.

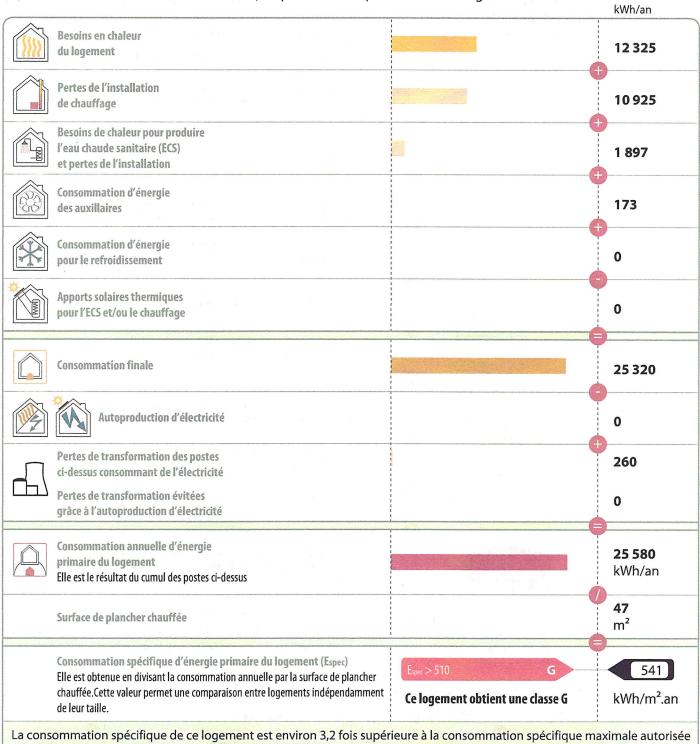


Validité maximale: 19/02/2026



#### Évaluation de la performance énergétique

La consommation totale d'énergie primaire du logement est la somme de tous les postes repris dans le tableau cidessous. En divisant ce total par la surface de plancher chauffée, la consommation spécifique d'énergie primaire, Espec, est obtenue. C'est sur cette valeur Espec que le label de performance du logement est donné.



si l'on construisait un logement neuf similaire à celui-ci en respectant au plus juste la réglementation PEB de 2010.



Validité maximale: 19/02/2026



#### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur; c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette. Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs
Isolation thermique	Pas de preuve	
Étanchéité à l'air	Pas de preuve	
Ventilation	Pas de preuve	
Chauffage	Pas de preuve	
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve	

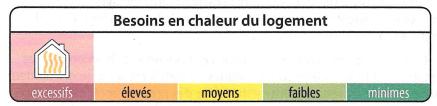


Validité maximale: 19/02/2026



#### Descriptions et recommandations -1-

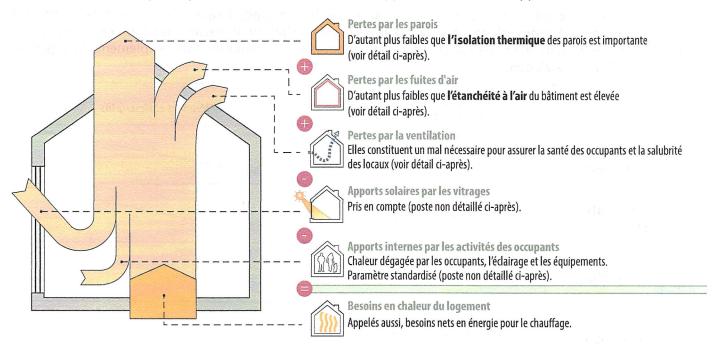
Cette partie présente une description des principaux postes pris en compte dans l'évaluation de la performance énergétique du logement. Sont également présentées les principales recommandations pour améliorer la situation existante.

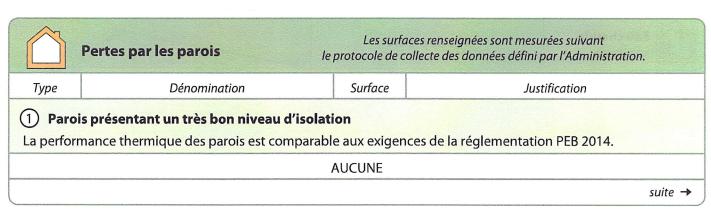


**261** kWh/m².an

**Besoins nets en énergie** (BNE) par m² de plancher chauffé et par an

Ces besoins sont les apports de chaleur à fournir par le chauffage pour maintenir constante la température intérieure du logement. Ils dépendent des pertes par les parois selon leur niveau d'isolation thermique, des pertes par manque d'étanchéité à l'air, des pertes par la ventilation mais aussi des apports solaires et des apports internes.







Validité maximale: 19/02/2026



# Descriptions et recommandations -2-

Les surfaces renseignées sont mesurées suivant le protocole de collecte des données défini par l'Administration.				
Туре		Dénomination	Surface	Justification
•		n bon niveau d'isolation ermique des parois est compara		nces de la réglementation PEB 2010.
	F1	Fenêtre double vitrage	5,5 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis bois
_		olation insuffisante ou d'épais s : isolation à renforcer (si néces	saire après avo	pir vérifié le niveau d'isolation existant).
(4) Paro	is sans is	olation	AUCUNE	
		s : à isoler.		
7 1/2 1	M1	Mur péripherique	14,5 m <sup>2</sup>	
		présence d'isolation est inco s : à isoler (si nécessaire après av		iveau d'isolation existant).
	T1	toit	25,3 m <sup>2</sup>	pas de possibilité de vérifier la présence d'isolar
5 P F g	T2	plancher grenier	39,3 m <sup>2</sup>	pas de possibilité de vérifier la présence d'isolar
	The same of the sa			



Validité maximale: 19/02/2026



#### Descriptions et recommandations -3-



#### Pertes par les fuites d'air

Améliorer l'étanchéité à l'air participe à la performance énergétique du bâtiment, car, d'une part, il ne faut pas réchauffer l'air froid qui s'insinue et, d'autre part, la quantité d'air chaud qui s'enfuit hors du bâtiment est rèduite.

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

✓ Non : valeur par défaut : 12 m³/h.m²

□ Oui

Recommandations: L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



#### Pertes par ventilation

Pour qu'un logement soit sain, il est nécessaire de remplacer l'air intérieur vicié (odeurs, humidité, etc...) par de l'air extérieur, ce qui inévitablement induit des pertes de chaleur. Un système de ventilation correctement dimensionné et installé permet de réduire ces pertes, en particulier dans le cas d'un système D avec récupération de chaleur.

Votre logement n'est équipé que d'un système de ventilation partiel ou très partiel (voir plus loin). En complément de ce système, une aération suffisante est nécessaire, par simple ouverture des fenêtres. C'est pourquoi, dans le cadre de la certification, des pertes par ventilation sont comptabilisées.

Système D avec	Ventilation	Preuves accept	ables
récupération de chaleur	à la demande	caractérisant la	qualité d'execution
☑ Non	☑ Non	☑ Non	
☐ Oui	☐ Oui	☐ Oui	
Diminution globale des pertes de ventilation			0 %



# Certificat de Performance Énergétique (PEB)

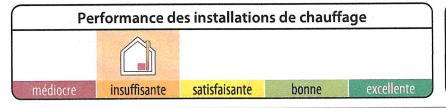
### Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160219009165 Établi le : 19/02/2016

Validité maximale: 19/02/2026



### Descriptions et recommandations -4-



Rendement global en énergie primaire

Inst	allation de chauffage central collectif
Production	Chaudière, mazout, non à condensation, date de fabrication : après 1985, régulée en T° constante (chaudière maintenue constamment en température)
Distribution	Entre 10 et 30 m de conduites non-isolées traversant des espaces non chauffés
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Absence de thermostat d'ambiance Pas de décompte individualisé des consommations de chauffage

#### Recommandations:

La régulation en température constante de la chaudière est très énergivore : elle maintient en permanence la chaudière à haute température ce qui entraîne des déperditions de chaleur inutiles. Il est donc recommandé de demander à un chauffagiste d'en étudier les possibilités d'amélioration. Une régulation climatique avec sonde extérieure est une solution optimale lorsqu'elle est techniquement réalisable.

Le certificateur a constaté que des conduites de chauffage situées en dehors des locaux chauffés ne sont pas isolées. Il est recommandé de les isoler afin d'éviter des déperditions de chaleur inutiles.

Aucun décompte individuel des consommations de chauffage n'est réalise. Dans ce eas, les occupants sont moins enclins à limiter l'utilisation de leur chauffage et leur consommation tend à être plus importante, il est recommandé d'installer des compteurs d'énergie ou des calorimètres permottant de réaliser un tel décompte.

Fout: il y a des Colombetes dectroniques géré par la SA. I Sta



Validité maximale : 19/02/2026



# Descriptions et recommandations -5-



37%

Rendement global en énergie primaire

Inst	allation d'eau chaude sanitaire collective
Production	Production instantanée par chaudière, mazout, couplée au chauffage des locaux, régulée en Toconstante (chaudière maintenue constamment en température), fabriquée après 1990
Distribution	Bain ou douche, plus de 5 m de conduite Evier de cuisine, entre 5 et 15 m de conduite



# Certificat de Performance Énergétique (PEB)

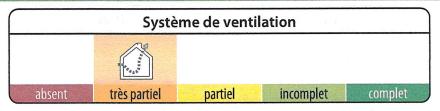
# Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20160219009165 Établi le : 19/02/2016

Validité maximale: 19/02/2026



#### Descriptions et recommandations -6-





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
séjour	aucun	cuisine	aucun
chambre	aucun	salle de bain	aucun
		WC	OEM

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation: La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).



photovaltaïque

Numéro: 20160219009165 Établi le : 19/02/2016

Validité maximale: 19/02/2026



# Descriptions et recommandations -7-

Utilisation d'énergies renouvelables			ables	
sol. therm.	sol. photovolt.	biomasse pompe à	chaleur cogénération	
Installation solaire thermique		NÉANT		rimagan hidana
te de loga nom	adhar 1 wa		podato se e españo e e e	
Installation solaire		ΝέΔΝΤ	fore substitution	

NÉANT

		7 · · ·
Biomasse	NÉANT	
	potensek kar os lakera, ka	

		The Tennel of Addition of the Control of the Contro
PAC Pompe à chaleur	NÉANT	
		resument de cambination de la company

Unité de	NÉANT
cogénération	NEANT



20160219009165 Numéro:

Établi le : 19/02/2016



Validité maximale: 19/02/2026

#### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement	6 336 kg CO₂/an
Surface de plancher chauffée	47 m²
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub>	134 kg CO <sub>2</sub> /m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit énergétique dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).





#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via: - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- · des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 108,2 € TVA comprise

rear und registra Arroupheum de registration de de de la company d

e di esperiminati de de desperante de la compansión de la compansión de la compansión de la compansión de la c El compansión de la compa

ing the figure of the second o

taging over the following of the first property of the

et en en de la seconomique de la composition della composition del

ga garan da ana ang mang manakan ang mang manakan manakan menang menang menang menang menang menang menang men Bangan penanggan pen

ng the first of th